

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 mars 2009 à 20 h, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean d'ELBÉE, Maire.

Etaiènt présents : Mme Maïté LUBERRIAGA, Mr DI FABIO Joël, Mme Josiane PERY, Mrs Jean-François ARAMENDY, Jean-Pierre TRECU, Adjoints, Pierre HERRADOR, Mmes Marie-Christine BURUCOA, Marie-Jo PAULORENA, Mrs Ramuntxo GOYHETCHE, Philippe ELISSALDE, Mmes Marie-Claire ÇUBURU, Françoise HARRIAGUE, Mrs Laurent JUHEL, Joël LURO, Francis GELLIE, Mme Martine PLAZE, Mrs Léopold ESTACHY, Miguel TONIUT.

Secrétaire de Séance : Mme ÇUBURU.

### COMPTE-RENDU REUNION PRECEDENTE

Le compte-rendu de la dernière réunion a été adopté à l'unanimité.

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans :

- MAISON SORROAN : des candidats ont répondu suite à la parution dans le bulletin municipal AHETZEKO-BERRIAK, de la mise en location de la Maison « Sorroan », située au 739 chemin Arrakotenea. Mr Mathieu PORTET l'occupera à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009 pour un loyer mensuel de 400 €.
- Monsieur André HOSTEIN est autorisé à utiliser le terrain pour pouvoir chasser durant l'année 2009 au prix annuel de 130 €.

### Taux d'imposition des taxes directes locales

Le Conseil Municipal, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 372 424 €, après en avoir délibéré, fixe, les taux d'imposition pour l'année 2009, par :

- 17 voix pour
- 1 abstention : Mr ARAMENDY
- 1 voix contre : Mr HERRADOR

TAXES	TAUX ANNEE 2008	TAUX VOTES EN 2009	BASES 2009	PRODUITS 2009
<b>Taxe habitation</b>	9.80	10.20	2 412 000	246 024
<b>Foncier bâti</b>	8.40	8.80	1 325 000	116 600
<b>Foncier non bâti</b>	24.00	25.00	39 200	9 800
<b>TOTAL</b>				<b>372 424</b>

### Subventions 2009

Compte tenu de la baisse de 15 % des dotations de l'Etat, le Conseil Municipal a décidé de voter une enveloppe globale identique à celle de 2008 malgré l'augmentation du nombre d'associations.

L'Association Sportive Scolaire, le Comité des Fêtes et PRIMADERA percevront moins de subventions que l'année dernière.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions aux Associations par :

- 17 voix pour
- 1 abstention (Mme PERY)
- 1 ne participe pas au vote (Mme LUBERRIAGA)

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
AAPPMA (Pêche)	150	150
AHEZTARRAK	4 600	5 000
ALEGERA	1 000	1 000
ANCIENS COMBATTANTS	500	500
ARBONA FOOT	500	500
ARBONA GAU ESKOLA	100	100
AS. SPORTIVE SCOLAIRE	6 800	4 200
BERTSULARIEN LAGUNAK	100	100
C.C.A.S. AHETZE	2 000	2 000
COMICE AGRICOLE	150	150
COMITE DES FETES	3 000	2 000
EDITIONS BASQUES HERRIA	100	100
ENTZUN IKUS (GURE IRATIA)	250	250
GYMNASTIQUE NORD ADOUR		500
HANDISPORTS PAYS-BASQUE	500	500
HEMEN	250	250
IKAS	500	500
INSTITUT MEDICO-EDUCATIF PLAN COUSUT	300	300
KIRIKOTETA	500	500
LAU-HERRI	900	900
LES AMIS DE BABOUCAR		500
MISSION LOCALE AVENIR JEUNES PAYS-BASQUE	900	900
PRIMADERA	2 000	1 000
SCHOLA JARRAIKI	600	600
SCRAPOCEAN		200
TXIMELETA		3 000
<b>TOTAL</b>	<b>25 700</b>	<b>25 700</b>

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2009

Mme LUBERRIAGA présente au Conseil Municipal le budget primitif 2009.  
Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget chapitre par chapitre.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses de fonctionnement : TOTAL .....</b>	<b>787 180</b>
011 – Charges à caractère général.....	194 700
012 – charges de personnel et frais assimilés.....	337 500
65 – Autres charges de gestion courante.....	133 855
66 – Charges financières.....	34 759
67 – Charges exceptionnelles.....	2 131
023 – Virement à la section d'investissement.....	84 235
<b>Recettes de fonctionnement : TOTAL.....</b>	<b>787 180</b>
013 – Atténuation de charges.....	8 000
70– Produits des services, du domaine.....	93 950
73 – Impôts et taxes.....	401 424
74 – Dotations, subventions, participations.....	266 806
75 – Autres produits de gestion courante.....	7 000
042 – opérations d'ordre de transferts entre sections.....	10 000

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la section de fonctionnement chapitre par chapitre.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES d'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>1 271 003 (plus 748 575 € de restes à réaliser de 2008)</b>
16 – Remboursement d'emprunts.....	70 770
040 – opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000
001 – report de 2008.....	119 534
23 - les investissements (propositions nouvelles)..	1 070 699 (plus 748 575 de restes à réaliser)

OPERATIONS	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
Bâtiments communaux	97 461	-70 456	-70 456
Ecole	579 477	1 007 368	1 007 368
Matériel technique	1 407		
Voirie	2 959	113 216	113 216
Eglise	2 005	5 455	5 455
Mairie	26 081	-10 668	-10 668
Aménagement du bourg	5 216	- 5 216	- 5216
Informatique	3 472	1 000	1 000
Lavoir	27 704		
PLU	2 795	30 000	30 000
<b>TOTAL</b>	<b>748 575</b>	<b>1 070 699</b>	<b>1 070 699</b>

**RECETTES d'INVESTISSEMENT..... 1 271 003 (plus 748 575 € de restes à réaliser de 2008)**

Libellés	RESTES A REALISER	PROPOSITIONS NOUVELLES	VOTES
13 - Subventions d'investissement	195 721	11 821	11 821
16 - Emprunts	333 515	66 252	66 252
10 -Dotations, fonds divers, réserves	19 339	260 061	260 061
1068 – Excédents fonctionnement capitalisé		297 634	297 634
138 - Autres subventions		551 000	551 000
024 - Produits cessions d'immobilisation	200 000		
021 – virement de la section de fonctionnement		84 235	84 235
<b>TOTAL</b>	<b>748 575</b>	<b>1 271 003</b>	<b>1 271 003</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2009.

**BUDGET PRIMITIF cimetiere 2009**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter le budget primitif cimetière 2009 chapitre par chapitre.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

<b>Dépenses de fonctionnement : TOTAL .....</b>	<b>17 468</b>
002 – report du déficit.....	17 468
<b>Recettes de fonctionnement : TOTAL.....</b>	<b>17 468</b>
70 – Produits des services, domaine et ventes.....	17 468

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif cimetière 2009.

**SUBVENTIONS PARLEMENTAIRES**

Ce sujet est remis à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

#### BUDGET FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES ET IKASTOLA

Le Maire informe que des écoles privées et ikastola sollicitent la Commune pour des aides financières.

L'école communale ayant un enseignement bilingue, une garderie périscolaire avant et après les heures de classe, une cantine, la Commune n'est pas obligée de leur apporter sa contribution.

Le Conseil Municipal, après délibérations, vote sur le subventionnement des :

- écoles privées :
  - 16 contre
  - 3 pour (Mrs d'ELBÉE, GELLIE, Mme HARRIAGUE)
- ikastola :
  - 14 contre
  - 5 pour (Mrs d'ELBÉE, TRECUI, HERRADOR, GELLIE, Mme HARRIAGUE).

Après ces votes, la Commune d'AHETZE ne participera pas financièrement au fonctionnement des écoles privées et ikastola.

#### ASSURANCES GARANTISSANT L'ENSEMBLE DES RISQUES FINANCIERS DE LA COLLECTIVITE AU REGIME DE PROTECTION SOCIALE DU PERSONNEL

Le Maire rappelle que la Commune a adhéré aux contrats d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion pour garantir la collectivité contre les risques financiers qui lui incombent en application du régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux. Il s'agit de deux contrats en capitalisation (l'un concernant les risques liés aux agents affiliés à la C.N.R.A.C.L.) et l'autre les risques liés aux agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L..

Les contrats dont il s'agit, négociés pour la période 2007-2009, cesseront leurs effets le 31 décembre 2009.

Pour permettre au Centre de Gestion d'entreprendre la procédure de mise en concurrence imposée par la réglementation, il importe que les collectivités intéressées lui demandent d'agir dans ce sens.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de confirmer la position antérieure de la collectivité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant ce que représente pour la Commune une démarche de type mutualiste de cet ordre,

Demande au Centre de Gestion de conduire pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription de deux contrats d'assurance garantissant l'ensemble des risques financiers liés au régime de protection sociale (maladie, accident du travail, invalidité, maternité, décès) des agents publics territoriaux affiliés à la C.N.R.A.C.L. d'une part, et d'autre part non affiliés à la C.N.R.A.C.L.

La Commune sera informée des résultats des négociations réalisées par le Centre de Gestion et sera alors appelée à se prononcer sur son adhésion aux contrats groupe qui seront signés par le Centre.

#### P. V. R.

Ce dossier est reporté à la prochaine réunion. En effet, plusieurs demandes ayant été présentées pour la même propriété, le Conseil Municipal souhaite étudier le projet définitif.

#### AUTORISATION DE COMMERCIALISATION DE PRODUITS TOURISTIQUES PAR L'ASSOCIATION TERRE ET COTE BASQUE - PAYS DE SAINT JEAN DE LUZ - HENDAYE

L'Association « Terre et Côte Basques – Pays de Saint-Jean-de-Luz – Hendaye » sollicite une autorisation de commercialisation, pour l'ensemble de son territoire dont AHETZE fait partie, afin de pouvoir proposer des produits touristiques comprenant des prestations sur différentes communes : hébergement, restauration, visites, activités...

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'Association « Terre et Côte Basques – Pays de Saint-Jean-de-Luz – Hendaye » à commercialiser des produits touristiques sur le territoire de la Commune de AHETZE.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, la commercialisation des produits touristiques par l'Association « Terre et Côte Basques – Pays de Saint-Jean-de-Luz – Hendaye » à AHETZE.

#### ENVOI DES CONVOCATIONS ET COMPTES-RENDUS AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX PAR INTERNET

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il peut envoyer les convocations et comptes-rendus par internet aux Conseillers Municipaux.

Par conséquent, le Conseil Municipal, excepté Mr TRECU et Mme PLAZE, souhaite recevoir par internet les convocations et comptes-rendus.

## Questions diverses

### **CHAMPIONNAT DE MUS**

La Commune offrira une coupe pour la finale du championnat de France de mus qui se déroulera le lundi 13 avril 2009.

### **STAGES ELUS**

Les conseillers intéressés par les stages :

- initiation à la gestion statutaire des personnels territoriaux
- législation funéraire

doivent compléter le bulletin d'inscription.

### **LGV**

Un article concernant ce projet paraîtra dans le prochain Ahetzeko-Berriak. Une réunion publique sera organisée en avril.